

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf, le lundi 11 avril 2022, à 19 h à l'hôtel de ville, situé au 19, chemin de l'église, Lac-du-Cerf.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Demande de dérogation mineure DPDRL220016

Régularisation du bâtiment principal situé au 177, route 311 (lot 5 380 724) dérogatoire par la marge de recul arrière sur une distance de 0.22 mètre, à la suite de la rénovation cadastrale de 2016;

Le bâtiment déroge à la grille de spécification du règlement 198-2000 relatif au zonage qui spécifie que la marge de recul arrière minimale pour un bâtiment principal est de quinze (15) mètres.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 25^e jour de mars de l'an deux-mille-vingt-deux.

Sophie Dionne,

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25 mars 2022, entre 8 h et 16 h, ainsi que sur le site Web de la Municipalité, et ce, conformément au règlement 343-2018 sur les modalités de publication des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de mars de l'an deux-mille-vingt-deux.

Sophie Dionne,

Directrice générale et greffière-trésorière